

Avis d'attribution provisoire

Conformément à l' article № 65 du décret présidentiel № 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de l'éducation de la wilaya de Batna porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la :

Appel d'offres ouverts exigence de capacité minimale № 15/D.E./2025

Après l'évaluation des offres, la commission d'ouverture et d'évaluation des offres a décidé de proposer au maître de l'ouvrage d'attribuer les lots de L'opérations comme suit :

Intitulé du de l'opération	Lot №	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise attributaire	Note Technique	Total en T.T.C de l'offre avant correction(DA)	Total en T.T.C de l'offre après correction(DA)	Délai de Livraison	Observation
Acquisition des équipements scolaires au profit d'un Lycée type 1000 au niveau du site des 500 logements en location vente POS 16, commune de Barika, (Cités d'habitat intégrées 2021)	01	Equipement Scolaire	BEN DEB Tahar	57,67 /70	5 983 796,00	5 983 796,00	07 Jours	Moin Disant
	02	Equipement Bureautique	KEBAS Hakim	66,00 /70	7 574 350,00	7 574 350,00	03 Jour	Qualifier Unique
	03	Equipement Informatique						Infructueux
	04	Equipement en Extincteurs	MEGORA Taki Eddine	22,50 /30	144 585,00	144 585,00	01 Jour	Offre Unique
	05	Equipement Téléphone et équipement sonorisation	KADI MULTIMEDIA	17,50 /30	797 300,00	797 300,00	01 Jour	Moin Disant
	06	Equipement de l'amphithéâtre	BEN DEB Tahar	61,50 /70	2 304 712,00	2 304 712,00	03 Jours	Moin Disant

•Conformément à l'article 56 de la loi № 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

•Conformément à l'article 82 du décret présidentiel № 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public;Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières peuvent se rapprocher du service du maître de l'ouvrage dans un délai de 03 jours à compter du premier jour de la parution du présent avis.

• Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par la commission d'évaluation des offres, peut introduire un recours, ce dernier doit être formulé dans un délai de 10 jours à compter du premier jour de la parution du présent avis d'attribution provisoire de la convention auprès de la commission des marchés de la wilaya de Batna.